



Dans le cadre de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret n°2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme aux règles de publicité des actes pris par les collectivités

Dématérialisation de la publicité des actes

Délibérations du Conseil communautaire du 30 mars 2023

Mise en ligne le 11 Avril 2023

Ordre du jour :

Général	Changement de référentiel comptable en 2024	2023-005	Approuvé à l'unanimité
Général	Garantie d'emprunt SIP contrat n°	2023-006	Approuvé à l'unanimité
Général	Garantie d'emprunt SIP contrat n°	2023-007	Approuvé à l'unanimité
Général	LEADER GAL- Fonds d'intervention de Terre de Picardie pour les projets privés	2023-008	Approuvé à l'unanimité
Général	Accroissement temporaire d'activité – service bâtiments	2023-009	Approuvé à l'unanimité
Général	Actualisation des frais de déplacement	2023-010	Approuvé à l'unanimité
Général	Subventions aux associations	2023-011	54 pour 1 abstention
Général	Mise à jour des autorisations de programme	2023-012	Approuvé à l'unanimité
Général	Vote des taux d'imposition 2023	2023-013	Approuvé à l'unanimité
Général	Budget primitif 2023	2023-014	Approuvé à l'unanimité
Assainissement	Budget primitif SPAC 2023	2023-015	Approuvé à l'unanimité
Assainissement	Budget primitif SPANC 2023	2023-016	Approuvé à l'unanimité
Voirie	Renouvellement de la convention de délégation de la compétence GEMAPI à L'EPTB-AMEVA	2023-017	Approuvé à l'unanimité
Scolaire-périscolaire-petite enfance	Prise en charge BAFA	2023-018	Approuvé à l'unanimité
Général	Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'AMSOM –projet « friche Maréchal » - Annule et remplace la délibération 2022-055	2023-019	Approuvé à l'unanimité

DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 30 mars 2023

Date de la convocation : 23 mars 2023

Date d'affichage : 07 avril 2023

**Délibération n°2023-005: Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57
au 1er janvier 2024.**

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 44

Suppléants représentant leurs titulaires : 2

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 15

Votants :

- pour : 54
- contre :
- abstention :

Le 30 mars deux mil vingt-trois, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 23 mars, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, F. LEROY, M. CRAPPIER, S. SCRIBE, JC SACLEUX, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, P. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, JL MAILLARD, M. BAILLON, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, JN CAZE, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, V. VANNEUFVILLE, C. LEBRUN, L. PATTE, R. BILLORE, F. MASSIAS, C. BALCONE, JC. LOUVET, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, J. BROQUET, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, JM. ADDE, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : JP. DEBAISIEUX (suppléant de G. GUILLEMONT)
P. FLORIN (suppléant de C. DELAFORGE).

Titulaires ayant donné pouvoir : X. PALPIED à G. CARON, J. P AVENEL à P. CHEVAL, R. NIETO à F. MAILLE-BARBARE, C. FOURNET à JN. CAZE, S. DECROIX à JC. LOUVET, D. MESSIO à L. POTIER, C. ROUVROY à E. PROOT, J. GENEAU DE LAMARLIERE à JM. ADDE.

Titulaires absents ou excusés : X. PALPIED, G. GUILLEMONT, C. DELAFORGE, JP AVENEL, R. NIETO, P. VALLEE, R. COUSIN, R. VENTELON, M. FLEURY, D. POTEI, C. FOURNET, S. DECROIX, D. MESSIO, JL RAMECKI, D. PIOCHE, C. ROUVROY, J. GENEAU DE LAMARLIERE

Secrétaire de séance : T.LINEATTE

OBJET: Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024.

La séance ouverte,

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local.

Le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes).

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités des règles budgétaires assouplie :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat selon la taille de la collectivité, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Vu l'avis du comptable public,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité,

- **Autorise** le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget principal de la Communauté de communes Terre de Picardie au 1er janvier 2024 afin d'adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57- Développée - en lieu et place de la nomenclature M14.

- **Autorise** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le président,
Philippe CHEVAL



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 30 mars 2023

Date de la convocation : 23 mars 2023

Date d'affichage : 07 avril 2023

Délibération n°2023-006 : Garantie d'emprunt SIP contrat N°143396

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 44

Suppléants représentant leurs titulaires : 2

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 15

Votants :

- pour : 54
- contre :
- abstention :

Le 30 mars deux mil vingt-trois, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 23 mars, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, F. LEROY, M. CRAPPIER, S. SCRIBE, JC SACLEUX, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, P. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, JL MAILLARD, M. BAILLON, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, JN CAZE, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, V. VANNEUFVILLE, C. LEBRUN, L. PATTE, R. BILLORE, F. MASSIAS, C. BALCONE, JC. LOUVET, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, J. BROQUET, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, JM. ADDE, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : JP. DEBAISIEUX (suppléant de G. GUILLEMONT)
P. FLORIN (suppléant de C. DELAFORGE).

Titulaires ayant donné pouvoir : X. PALPIED à G. CARON, J. P AVENEL à P. CHEVAL, R. NIETO à F. MAILLE-BARBARE, C. FOURNET à JN. CAZE, S. DECROIX à JC. LOUVET, D. MESSIO à L. POTIER, C. ROUVROY à E. PROOT, J. GENEAU DE LAMARLIERE à JM. ADDE.

Titulaires absents ou excusés : X. PALPIED, G. GUILLEMONT, C. DELAFORGE, JP AVENEL, R. NIETO, P. VALLEE, R. COUSIN, R. VENDELON, M. FLEURY, D. POTELE, C. FOURNET, S. DECROIX, D. MESSIO, JL RAMECKI, D. PIOCHE, C. ROUVROY, J. GENEAU DE LAMARLIERE

Secrétaire de séance : T.LINEATTE

OBJET: Garantie d'emprunt SIP contrat N°143396

La séance ouverte,

Le président fait part aux membres du Conseil communautaire que la Société Immobilière Picarde (SIP) d'habitations à loyer modéré réalise des travaux de réhabilitation de 8 logements à Marchèlepote. Le coût de ces travaux s'élève à la somme de 431 527.53 € financé par deux lignes d'emprunts d'un montant total de 313 222.02 €.

La SIP a sollicité la Communauté de communes Terre de Picardie pour se porter garant de cet emprunt à hauteur de 50 % du capital emprunté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dont les conditions sont détaillées ci-dessous.

Les caractéristiques financières du prêt à garantir sont les suivantes :

Organisme prêteur : Caisse des Dépôts et Consignations.

Montant : 313 222.02 euros.

Durée totale du prêt : 25 ans.

Périodicité des échéances : annuelle.

Taux d'intérêt : taux révisable indexé sur le livret A. 1.75 % et 2.60 %.

Remboursement : par 25 échéances annuelles à échéance constante de 16 389.08 € chacune.

Garantie : caution solidaire de la CC Terre de Picardie limitée à 156 611.01 € soit 50 % du prêt total.

Les principales clauses du contrat sont jointes en annexe et font partie intégrante de la présente délibération.

Le président déclare que la garantie est proposée en conformité avec les dispositions du Code Général des collectivités Territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie à la division et au partage du risque.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **Approuve** cette garantie d'emprunt
- **Autorise** le président à signer tout document permettant son application.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le président,
Philippe CHEVAL



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 30 mars 2023

Date de la convocation : 23 mars 2023

Date d'affichage : 07 avril 2023

Délibération n°2023-007 : Garantie d'emprunt SIP contrat N°143406

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 44

Suppléants représentant leurs titulaires : 2

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 15

Votants :

- pour : 54
- contre :
- abstention :

Le 30 mars deux mil vingt-trois, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 23 mars, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, F. LEROY, M. CRAPPIER, S. SCRIBE, JC SACLEUX, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, P. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, JL MAILLARD, M. BAILLON, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, JN CAZE, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, V. VANNEUFVILLE, C. LEBRUN, L. PATTE, R. BILLORE, F. MASSIAS, C. BALCONE, JC. LOUVET, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, J. BROQUET, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, JM. ADDE, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : JP. DEBAISIEUX (suppléant de G. GUILLEMONT)
P. FLORIN (suppléant de C. DELAFORGE).

Titulaires ayant donné pouvoir : X. PALPIED à G. CARON, J. P AVENEL à P. CHEVAL, R. NIETO à F. MAILLE-BARBARE, C. FOURNET à JN. CAZE, S. DECROIX à JC. LOUVET, D. MESSIO à L. POTIER, C. ROUVROY à E. PROOT, J. GENEAU DE LAMARLIERE à JM. ADDE.

Titulaires absents ou excusés : X. PALPIED, G. GUILLEMONT, C. DELAFORGE, JP AVENEL, R. NIETO, P. VALLEE, R. COUSIN, R. VENTELON, M. FLEURY, D. POTEI, C. FOURNET, S. DECROIX, D. MESSIO, JL RAMECKI, D. PIOCHE, C. ROUVROY, J. GENEAU DE LAMARLIERE

Secrétaire de séance : T.LINEATTE

OBJET: Garantie d'emprunt SIP contrat N°143406

La séance ouverte,

Le président fait part aux membres du Conseil communautaire que la Société Immobilière Picarde (SIP) d'habitations à loyer modéré réalise des travaux de réhabilitation de 15 logements à Assevillers. Le coût de ces travaux s'élève à la somme de 925 557.33 € financé par deux lignes d'emprunts d'un montant total de 680 445.86 €.

La SIP a sollicité la Communauté de communes Terre de Picardie pour se porter garant de cet emprunt à hauteur de 50 % du capital emprunté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dont les conditions sont détaillées ci-dessous.

Les caractéristiques financières du prêt à garantir sont les suivantes :

Organisme prêteur : Caisse des Dépôts et Consignations.

Montant : 680 445.86 euros.

Durée totale du prêt : 25 ans.

Périodicité des échéances : annuelle.

Taux d'intérêt : taux révisable indexé sur le livret A. 1.75 % et 2.60 %.

Remboursement : par 25 échéances annuelles à échéance constante de 36 174.41 € chacune.

Garantie : caution solidaire de la CC Terre de Picardie limitée à 340 222.93 € soit 50 % du prêt total.

Les principales clauses du contrat sont jointes en annexe et font partie intégrante de la présente délibération.

Le président déclare que la garantie est proposée en conformité avec les dispositions du Code Général des collectivités Territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie à la division et au partage du risque.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **Approuve** cette garantie d'emprunt
- **Autorise** le président à signer tout document permettant son application.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le président,
Philippe CHEVAL



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 30 mars 2023

Date de la convocation : 23 mars 2023

Date d'affichage : 07 avril 2023

Délibération n°2023-008 : LEADER-GAL – Fonds d'intervention de Terre de Picardie pour les projets privés.

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 45

Suppléants représentant leurs titulaires : 2

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 14

Votants :

- pour : 55
- contre :
- abstention :

Le 30 mars deux mil vingt-trois, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 23 mars, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, F. LEROY, M. CRAPPIER, S. SCRIBE, JC SACLEUX, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, P. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, JL MAILLARD, M. BAILLON, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, JN CAZE, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, V. VANNEUFVILLE, C. LEBRUN, L. PATTE, R. BILLORE, F. MASSIAS, C. BALCONE, JC. LOUVET, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, J. BROQUET, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, JM. ADDE, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : JP. DEBAISIEUX (suppléant de G. GUILLEMONT)
P. FLORIN (suppléant de C. DELAFORGE).

Titulaires ayant donné pouvoir : X. PALPIED à G. CARON, J. P AVENEL à P. CHEVAL, R. NIETO à F. MAILLE-BARBARE, C. FOURNET à JN. CAZE, S. DECROIX à JC. LOUVET, D. MESSIO à L. POTIER, C. ROUVROY à E. PROOT, J. GENEAU DE LAMARLIERE à JM. ADDE.

Titulaires absents ou excusés : X. PALPIED, G. GUILLEMONT, C. DELAFORGE, JP AVENEL, R. NIETO, P. VALLEE, R. COUSIN, R. VENDELON, M. FLEURY, D. POTEI, C. FOURNET, S. DECROIX, D. MESSIO, D. PIOCHE, C. ROUVROY, J. GENEAU DE LAMARLIERE

Secrétaire de séance : T.LINEATTE

OBJET: LEADER-GAL – Fonds d'intervention de Terre de Picardie pour les projets privés.

La séance ouverte,

Le président rappelle au Conseil communautaire qu'en octobre 2020, Terre de Picardie a exprimé son intention pour toute la durée du nouveau programme 2023-2027 LEADER d'affecter par an 10 000 € minimum à travers un fonds d'intervention dédié en lien avec la nouvelle stratégie de développement local (mutation écologique, mutation liée au canal seine Nord Europe , circuit court, écotourisme, lien social, culture, mobilité...).

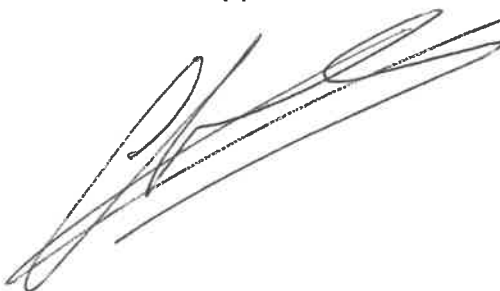
Ce fonds a pour but de soutenir tous les bénéficiaires privés, les privés ne pouvant bénéficier du FEADER qu'en contrepartie d'un co-financement public.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **Autorise** le Président à créer ce fonds d'intervention
- **Autorise** le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le président,
Philippe CHEVAL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe Cheval', written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 30 mars 2023

Date de la convocation : 23 mars 2023

Date d'affichage : 07 avril 2023

Délibération n°2023-009 : Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 45

Suppléants représentant leurs titulaires : 2

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 14

Votants :

- pour : 55
- contre :
- abstention :

Le 30 mars deux mil vingt-trois, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 23 mars, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, F. LEROY, M. CRAPPIER, S. SCRIBE, JC SACLEUX, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, P. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, JL MAILLARD, M. BAILLON, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, JN CAZE, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, V. VANNEUFVILLE, C. LEBRUN, L. PATTE, R. BILLORE, F. MASSIAS, C. BALCONE, JC. LOUVET, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, J. BROQUET, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, JM. ADDE, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : JP. DEBAISIEUX (suppléant de G. GUILLEMONT)
P. FLORIN (suppléant de C. DELAFORGE).

Titulaires ayant donné pouvoir : X. PALPIED à G. CARON, J. P AVENEL à P. CHEVAL, R. NIETO à F. MAILLE-BARBARE, C. FOURNET à JN. CAZE, S. DECROIX à JC. LOUVET, D. MESSIO à L. POTIER, C. ROUVROY à E. PROOT, J. GENEAU DE LAMARLIERE à JM. ADDE.

Titulaires absents ou excusés : X. PALPIED, G. GUILLEMONT, C. DELAFORGE, JP AVENEL, R. NIETO, P. VALLEE, R. COUSIN, R. VENTELON, M. FLEURY, D. POTEL, C. FOURNET, S. DECROIX, D. MESSIO, D. PIOCHE, C. ROUVROY, J. GENEAU DE LAMARLIERE

Secrétaire de séance : T.LINEATTE

OBJET: Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Le Conseil Communautaire de Terre de Picardie,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Monsieur le Président rappelle que l'article L 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de renforcer l'équipe d'espaces verts et de peinture durant la période estivale, compte tenu du fait que la collectivité pratique une politique d'utilisation de zéro produit phytosanitaire sur ses espaces.

Sur rapport de Monsieur le Président

Après délibération, le Conseil communautaire à l'unanimité, décide :

La création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35/35^{ième}, sur la période de mai à septembre 2023.

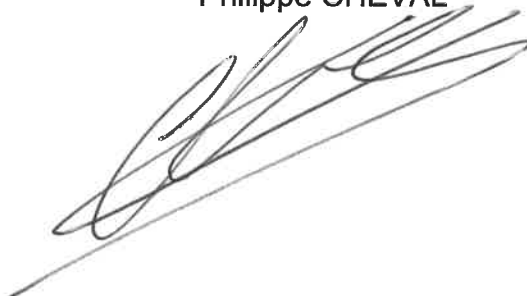
Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour la période de mai à septembre 2023.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 385 indice majoré 353 du grade de recrutement, auquel s'ajoute les suppléments et indemnités en vigueur.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le président,
Philippe CHEVAL



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 30 mars 2023

Date de la convocation : 23 mars 2023

Date d'affichage : 07 avril 2023

Délibération n°2023-010 : Actualisation de la délibération n°2018-046 instaurant l'indemnisation des frais de mission (déplacement)

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 45

Suppléants représentant leurs titulaires : 2

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 14

Votants :

- pour : 55
- contre :
- abstention :

Le 30 mars deux mil vingt-trois, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 23 mars, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, F. LEROY, M. CRAPPIER, S. SCRIBE, JC SACLEUX, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, P. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, JL MAILLARD, M. BAILLON, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, JN CAZE, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, V. VANNEUFVILLE, C. LEBRUN, L. PATTE, R. BILLORE, F. MASSIAS, C. BALCONE, JC. LOUVET, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, J. BROQUET, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, JM. ADDE, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : JP. DEBAISIEUX (suppléant de G. GUILLEMONT)
P. FLORIN (suppléant de C. DELAFORGE).

Titulaires ayant donné pouvoir : X. PALPIED à G. CARON, J. P AVENEL à P. CHEVAL, R. NIETO à F. MAILLE-BARBARE, C. FOURNET à JN. CAZE, S. DECROIX à JC. LOUVET, D. MESSIO à L. POTIER, C. ROUVROY à E. PROOT, J. GENEAU DE LAMARLIERE à JM. ADDE.

Titulaires absents ou excusés : X. PALPIED, G. GUILLEMONT, C. DELAFORGE, JP AVENEL, R. NIETO, P. VALLEE, R. COUSIN, R. VENTELON, M. FLEURY, D. POTEL, C. FOURNET, S. DECROIX, D. MESSIO, D. PIOCHE, C. ROUVROY, J. GENEAU DE LAMARLIERE

Secrétaire de séance : T.LINEATTE

OBJET : Actualisation de la délibération n°2018-046 instaurant l'indemnisation des frais de mission (déplacement)

La séance ouverte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991,

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat

Vu la délibération N°2018-046 relative à l'indemnisation des frais de missions,

Le président propose :

D'actualiser les taux de remboursement des frais d'hébergement et repas comme suit et de consentir aux avances sur frais. Il est précisé que si réglementairement ce taux est revalorisé, il sera fait application du nouveau taux fixé.

Frais d'hébergement

- De fixer le barème des taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement, incluant le petit-déjeuner, liés à une mission, à l'identique de ceux de l'Etat et dans la limite du taux maximal fixé par arrêté ministériel (article 7-14 du décret N°2011-654)

- Taux de base : **70 €**,

- Grandes villes (population ≥ 200 000 habitants) et communes de la métropole du Grand Paris : **90 €**

- Commune de Paris : **110 €**

- Agents reconnus en qualité de travailleur handicapé et en situation de mobilité réduite : **120 €** quel que soit le lieu de formation.

Frais de repas

- De fixer le taux de remboursement **forfaitaire** des frais supplémentaires de repas du midi et du soir à **17.50 € par repas**, soit le taux prévu pour les agents de l'état.

Avances

- De consentir à des **avances** sur le paiement des frais de repas, d'hébergement, de transport en commun aux agents qui en font la demande, dès lors que la collectivité n'a pas conclu de contrats ou conventions avec des prestataires pour l'organisation des déplacements (transports, hôtellerie, restauration...),. Le montant de l'avance est précompté sur le mandat de paiement émis à la fin du déplacement, auquel est joint les états de frais correspondants.

Après délibération, le Conseil communautaire à l'unanimité,

- **Décide** d'actualiser les taux de remboursement des frais d'hébergement et repas comme ci-dessus et de consentir aux avances sur frais.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le président,
Philippe CHEVAL



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 30 mars 2023

Date de la convocation : 23 mars 2023

Date d'affichage : 07 avril 2023

Délibération n°2023-011 : Subventions aux associations

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 45

Suppléants représentant leurs titulaires : 2

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 14

Votants :

- pour : 54
- contre :
- abstention : 1 (R.BILLORE)

Le 30 mars deux mil vingt-trois, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 23 mars, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, F. LEROY, M. CRAPPIER, S. SCRIBE, JC SACLEUX, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, P. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, JL MAILLARD, M. BAILLON, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, JN CAZE, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, V. VANNEUFVILLE, C. LEBRUN, L. PATTE, R. BILLORE, F. MASSIAS, C. BALCONE, JC. LOUVET, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, J. BROQUET, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, JM. ADDE, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : JP. DEBAISIEUX (suppléant de G. GUILLEMONT)
P. FLORIN (suppléant de C. DELAFORGE).

Titulaires ayant donné pouvoir : X. PALPIED à G. CARON, J. P AVENEL à P. CHEVAL, R. NIETO à F. MAILLE-BARBARE, C. FOURNET à JN. CAZE, S. DECROIX à JC. LOUVET, D. MESSIO à L. POTIER, C. ROUVROY à E. PROOT, J. GENEAU DE LAMARLIERE à JM. ADDE.

Titulaires absents ou excusés : X. PALPIED, G. GUILLEMONT, C. DELAFORGE, JP AVENEL, R. NIETO, P. VALLEE, R. COUSIN, R. VENTELON, M. FLEURY, D. POTEI, C. FOURNET, S. DECROIX, D. MESSIO, D. PIOCHE, C. ROUVROY, J. GENEAU DE LAMARLIERE

Secrétaire de séance : T.LINEATTE

OBJET : Subventions aux associations

La séance ouverte,

Le président propose de verser les subventions suivantes pour 2023 :

SUBVENTIONS 2023		
ORGANISMES BENEFICIAIRES	OBJET	SUBVENTION 2023
COMITE JUMELAGE EDEMISSEN	Echange culturel avec Edemissen	2 000 €
	Concentration motards	
	Collège	
	Réception club de football Edemissen	
ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE	Fonctionnement annuel	83 000 €
ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE	Festi Lihons événement bisannuel	
OFFICE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS DE CHAULNES	METAL FEST	1 000 €
	TREMPIN MUSICAL	500 €
	OVERDRIVE	1 000 €
	FUGU CHAULNES	500 €
SOCIETE DE MUSIQUE LES AMIS REUNIS	Fonctionnement annuel	2 000 €
SOCIETE DE MUSIQUE LES AMIS REUNIS	Subvention exceptionnelle 140ème anniversaire	
ASSOCIATION CERISE SUR LE PLATEAU	Festival convivial et rural 2021	1 000 €
COMITE ENTENTE ROSIERES-ASSEL	Subvention exceptionnelle Commémoration 50ème anniversaire	
SOCIETE DE LONGUE PAUME DE CHAULNES	Championnat de France le 6 août 2023	1 000 €
Association Amicale Rando Auto Rétro	Organisation 9ème Rando Rétro de la Haute Somme	400 €
TOTAL SUBVENTIONS CULTURELLES		92 400 €
ORGANISMES BENEFICIAIRES	OBJET	SUBVENTION 2023
SARCOM DEVELOPPEMENT	Fonctionnement annuel	14 000 €
TRESORS DU SANTERRE MARCHES DU TERROIR	Fonctionnement annuel	1 500 €
PARTENAIRES DU SANTERRE	Fonctionnement annuel	1 500 €
PARTENAIRES DU SANTERRE	Subvention exceptionnelle 25ème anniversaire	1 000 €
TOTAL SUBVENTIONS ECO		18 000 €
ORGANISMES BENEFICIAIRES	OBJET	SUBVENTION 2023
AIR	Fonctionnement annuel	25 000 €
TOTAL SUBVENTIONS EVD		25 000 €
ORGANISMES BENEFICIAIRES	OBJET	SUBVENTION 2023
FAMILLES RURALES DE CHAULNES	Fonctionnement annuel	8 000 €
FAMILLES RURALES DE DOMPIERRE	Fonctionnement annuel	3 000 €
COMMUNE DE PROYART (CENTRE DE LOISIRS)	Fonctionnement annuel	
ECOLE PRIVEE SAINTE FAMILLE	Fonctionnement annuel**	145 000 €
LA PREVENTION ROUTIERE	Fonctionnement annuel	
TOTAL SUBVENTIONS SCOLAIRE		156 000 €
ORGANISMES BENEFICIAIRES	OBJET	SUBVENTION 2023
ASSOCIATION ST JEAN	Fonctionnement annuel (1,45 €/hab)*	25 811 €
ASSOCIATION ST JEAN	Subvention exceptionnelle garage solidaire	7 000 €
ASSOCIATION ADMR DE NESLE	Fonctionnement annuel (1,45 €/hab)*	1 442 €
TOTAL SUBVENTION SOCIAL		34 253 €
ORGANISMES BENEFICIAIRES	OBJET	SUBVENTION 2023
MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION	Fonctionnement annuel	14 703,20
TOTAL SUBVENTION SERVICE GENERAL		14 703,20
TOTAL		340 356,20 €
Légende:		
* le montant de ces subventions pourra être recalculé en cours d'année en fonction de l'évolution des statistiques démographiques communiquées par l'Insee.		
** le montant de la subvention à l'Ecole Sainte Famille sera recalculée en fonction des barèmes départementaux dès qu'ils seront connus.		

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, Robert BILLORE, Président de l'Ecole de Musique Intercommunale et délégué communautaire décide de ne pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des subventions et autorise le président à signer tout document permettant l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le président,
Philippe CHEVAL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe CHEVAL', written over the printed name.

DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 30 mars 2023

Date de la convocation : 23 mars 2023

Date d'affichage : 07 avril 2023

Délibération n°2023-012 : Mise à jour et création des autorisations de programme

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 45

Suppléants représentant leurs titulaires : 2

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 14

Votants :

- pour : 55
- contre :
- abstention :

Le 30 mars deux mil vingt-trois, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 23 mars, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, F. LEROY, M. CRAPPIER, S. SCRIBE, JC SACLEUX, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, P. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, JL MAILLARD, M. BAILLON, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, JN CAZE, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, V. VANNEUFVILLE, C. LEBRUN, L. PATTE, R. BILLORE, F. MASSIAS, C. BALCONE, JC. LOUVET, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, J. BROQUET, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, JM. ADDE, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : JP. DEBAISIEUX (suppléant de G. GUILLEMONT)
P. FLORIN (suppléant de C. DELAFORGE).

Titulaires ayant donné pouvoir : X. PALPIED à G. CARON, J. P AVENEL à P. CHEVAL, R. NIETO à F. MAILLE-BARBARE, C. FOURNET à JN. CAZE, S. DECROIX à JC. LOUVET, D. MESSIO à L. POTIER, C. ROUVROY à E. PROOT, J. GENEAU DE LAMARLIERE à JM. ADDE.

Titulaires absents ou excusés : X. PALPIED, G. GUILLEMONT, C. DELAFORGE, JP AVENEL, R. NIETO, P. VALLEE, R. COUSIN, R. VENDELON, M. FLEURY, D. POTEL, C. FOURNET, S. DECROIX, D. MESSIO, D. PIOCHE, C. ROUVROY, J. GENEAU DE LAMARLIERE

Secrétaire de séance : T.LINEATTE

OBJET : Mise à jour et création des Autorisations de programme.

La séance ouverte,

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1^{ère} année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire qui vise à planifier la mise en œuvre pluriannuelle d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion sur plusieurs années des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme et crédits de paiement sont encadrés par des articles du CGCT et du code des juridictions financières.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de N ne tient compte que des CP de l'année.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement.

Pour information, la somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Président.

Elles sont votées par le Conseil communautaire :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps.
- Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.
- Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par le Président jusqu'au vote du budget (dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme).

Le Président informe l'Assemblée que dans le cadre des différentes opérations de construction présentées au budget primitif il est nécessaire de voter des autorisations de programme afin de limiter l'inscription des crédits budgétaires s'y afférents aux crédits de paiement.

Après consultation des différents acteurs de ces projets, le Président propose les autorisations de programme suivantes :

Pour le budget principal et ses budgets annexes :

	Montant total de l'AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
AP N°1 : Construction de la nouvelle déchèterie. Article 2313-01 : travaux en cours.	1 800 000 €	38 400 €	72 190 €	1 689 410 €		
AP N°2 : Travaux d'extension du RPC d'Estrées Deniecourt Article 2313-01 : travaux en cours	1 343 251 €	695 570 €	647 681 €			
AP N°3 : Elaboration du PLUI Article 202-01 : Frais de réalisation de documents d'urbanisme	400 000 €	16 750 €	138 200 €	130 000 €	115 050 €	
AP N°4 : Diagnostic des systèmes d'assainissement Article 203 : Frais d'études	615 360 €		130 000 €	300 000 €	185 360 €	
AP N°5 : Travaux de construction des ateliers services techniques Article 2313-01 : travaux en cours	1 498 000 €		134 773 €	1 363 227 €		
AP N°6 : Travaux de rénovation du RPC de Méharicourt Article 2313-01 : travaux en cours	1 746 000 €		14 679 €	600 000 €	1 131 321 €	

AP N°7 : Travaux médiathèque de Rosières (friche Maréchal)	4 680 000 €					
Article 2313-01 : travaux en cours				500 000 €	2 451 032	500 000 €
Article 2184-01 : mobilier						611 220 €
Article 2183-01 : matériel informatique						144 000 €
Article 2188-01 : fonds documentaire						473 748 €

Il est précisé que le niveau de contrôle des crédits budgétaires retenu sera celui du chapitre sans opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve à l'unanimité cette mise à jour des autorisations de programme.
- approuve à l'unanimité la suppression de l'AP N°2.
- approuve à l'unanimité la création des AP N°6 et 7.
- autorise le Président à signer tout document permettant l'exécution de cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le président,
Philippe CHEVAL



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 30 mars 2023

Date de la convocation : 23 mars 2023

Date d'affichage : 07 avril 2023

Délibération n°2023-013 : Vote des taux d'imposition 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 45

Suppléants représentant leurs titulaires : 2

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 14

Votants :

- pour : 55

- contre :

- abstention :

Le 30 mars deux mil vingt-trois, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 23 mars, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, F. LEROY, M. CRAPPIER, S. SCRIBE, JC SACLEUX, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, P. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, JL MAILLARD, M. BAILLON, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, JN CAZE, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, V. VANNEUFVILLE, C. LEBRUN, L. PATTE, R. BILLORE, F. MASSIAS, C. BALCONE, JC. LOUVET, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, J. BROQUET, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, JM. ADDE, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : JP. DEBAISIEUX (suppléant de G. GUILLEMONT)
P. FLORIN (suppléant de C. DELAFORGE).

Titulaires ayant donné pouvoir : X. PALPIED à G. CARON, J. P AVENEL à P. CHEVAL, R. NIETO à F. MAILLE-BARBARE, C. FOURNET à JN. CAZE, S. DECROIX à JC. LOUVET, D. MESSIO à L. POTIER, C. ROUVROY à E. PROOT, J. GENEAU DE LAMARLIERE à JM. ADDE.

Titulaires absents ou excusés : X. PALPIED, G. GUILLEMONT, C. DELAFORGE, JP AVENEL, R. NIETO, P. VALLEE, R. COUSIN, R. VENTELON, M. FLEURY, D. POTEI, C. FOURNET, S. DECROIX, D. MESSIO, D. PIOCHE, C. ROUVROY, J. GENEAU DE LAMARLIERE

Secrétaire de séance : T.LINEATTE

OBJET : Vote des taux d'imposition 2023

La séance ouverte,

Le président propose les taux d'imposition suivants pour l'année 2023 :

- Taxe d'habitation : 14.00%.
- Taxe Foncière Bâti : 8.93 %.
- Taxe Foncière non Bâti : 25.07 %.
- Cotisation Foncière des entreprises : 11.38 %.
- Fiscalités professionnelles de zone : 23.08 %.
- Fiscalité professionnelle éolienne : 24.91 %.
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 14.50 %.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ces taux d'imposition pour l'année 2023 et charge le président :

- De notifier cette décision aux services préfectoraux.
- De transmettre, via la plate-forme « Démarches simplifiées », l'état 1259, dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé de réception au titre du contrôle de légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le président,
Philippe CHEVAL



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 30 mars 2023

Date de la convocation : 23 mars 2023

Date d'affichage : 07 avril 2023

Délibération n°2023-014 : Budget primitif 2023 budget principal

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 45

Suppléants représentant leurs titulaires : 2

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 14

Votants :

- pour : 55
- contre :
- abstention :

Le 30 mars deux mil vingt-trois, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 23 mars, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, F. LEROY, M. CRAPPIER, S. SCRIBE, JC SACLEUX, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, P. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, JL MAILLARD, M. BAILLON, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, JN CAZE, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, V. VANNEUFVILLE, C. LEBRUN, L. PATTE, R. BILLORE, F. MASSIAS, C. BALCONE, JC. LOUVET, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, J. BROQUET, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, JM. ADDE, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : JP. DEBAISIEUX (suppléant de G. GUILLEMONT)
P. FLORIN (suppléant de C. DELAFORGE).

Titulaires ayant donné pouvoir : X. PALPIED à G. CARON, J. P AVENEL à P. CHEVAL, R. NIETO à F. MAILLE-BARBARE, C. FOURNET à JN. CAZE, S. DECROIX à JC. LOUVET, D. MESSIO à L. POTIER, C. ROUVROY à E. PROOT, J. GENEAU DE LAMARLIERE à JM. ADDE.

Titulaires absents ou excusés : X. PALPIED, G. GUILLEMONT, C. DELAFORGE, JP AVENEL, R. NIETO, P. VALLEE, R. COUSIN, R. VENTELON, M. FLEURY, D. POTEL, C. FOURNET, S. DECROIX, D. MESSIO, D. PIOCHE, C. ROUVROY, J. GENEAU DE LAMARLIERE

Secrétaire de séance : T.LINEATTE

OBJET : Budget primitif 2023 budget principal

Le président propose le budget primitif suivant :

Budget principal:

Section de fonctionnement.

Dépenses: 12 444 586.00 €

Recettes: 12 444 586.00 €

Section d'investissement.

Dépenses: 7 999 337.00 €

Recettes: 7 999 337.00 €

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le budget primitif 2023 budget principal tel que présenté.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le président,
Philippe CHEVAL



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 30 mars 2023

Date de la convocation : 23 mars 2023

Date d'affichage : 07 avril 2023

Délibération n°2023-015 : Budget primitif 2023 budget annexe du SPAC

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 45

Suppléants représentant leurs titulaires : 2

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 14

Votants :

- pour : 55
- contre :
- abstention :

Le 30 mars deux mil vingt-trois, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 23 mars, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, F. LEROY, M. CRAPPIER, S. SCRIBE, JC SACLEUX, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, P. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, JL MAILLARD, M. BAILLON, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, JN CAZE, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, V. VANNEUFVILLE, C. LEBRUN, L. PATTE, R. BILLORE, F. MASSIAS, C. BALCONE, JC. LOUVET, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, J. BROQUET, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, JM. ADDE, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : JP. DEBAISIEUX (suppléant de G. GUILLEMONT)
P. FLORIN (suppléant de C. DELAFORGE).

Titulaires ayant donné pouvoir : X. PALPIED à G. CARON, J. P AVENEL à P. CHEVAL, R. NIETO à F. MAILLE-BARBARE, C. FOURNET à JN. CAZE, S. DECROIX à JC. LOUVET, D. MESSIO à L. POTIER, C. ROUVROY à E. PROOT, J. GENEAU DE LAMARLIERE à JM. ADDE.

Titulaires absents ou excusés : X. PALPIED, G. GUILLEMONT, C. DELAFORGE, JP AVENEL, R. NIETO, P. VALLEE, R. COUSIN, R. VENDELON, M. FLEURY, D. POTEL, C. FOURNET, S. DECROIX, D. MESSIO, D. PIOCHE, C. ROUVROY, J. GENEAU DE LAMARLIERE

Secrétaire de séance : T.LINEATTE

OBJET : Budget primitif 2023 budget annexe du SPAC

Le président propose le budget annexe 2023 du SPAC suivant :

Budget annexe du SPAC:

Section de fonctionnement.

Dépenses: 2 310 825.00 €

Recettes: 2 310 825.00 €

Section d'investissement.

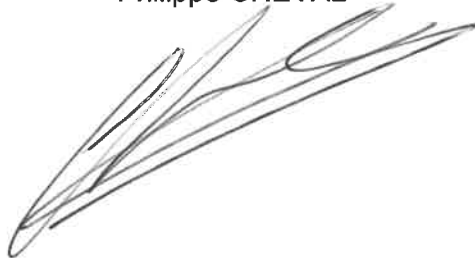
Dépenses: 1 515 800.00 €

Recettes: 1 515 800.00 €

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le budget primitif 2023 du budget annexe du SPAC tel que présenté.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le président,
Philippe CHEVAL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe Cheval', written in a cursive style.

DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 30 mars 2023

Date de la convocation : 23 mars 2023

Date d'affichage : 07 avril 2023

Délibération n°2023-016 : Budget primitif 2023 budget annexe du SPANC

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 45

Suppléants représentant leurs titulaires : 2

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 14

Votants :

- pour : 55
- contre :
- abstention :

Le 30 mars deux mil vingt-trois, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 23 mars, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, F. LEROY, M. CRAPPIER, S. SCRIBE, JC SACLEUX, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, P. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, JL MAILLARD, M. BAILLON, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, JN CAZE, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, V. VANNEUFVILLE, C. LEBRUN, L. PATTE, R. BILLORE, F. MASSIAS, C. BALCONE, JC. LOUVET, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, J. BROQUET, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, JM. ADDE, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : JP. DEBAISIEUX (suppléant de G. GUILLEMONT)
P. FLORIN (suppléant de C. DELAFORGE).

Titulaires ayant donné pouvoir : X. PALPIED à G. CARON, J. P AVENEL à P. CHEVAL, R. NIETO à F. MAILLE-BARBARE, C. FOURNET à JN. CAZE, S. DECROIX à JC. LOUVET, D. MESSIO à L. POTIER, C. ROUVROY à E. PROOT, J. GENEAU DE LAMARLIERE à JM. ADDE.

Titulaires absents ou excusés : X. PALPIED, G. GUILLEMONT, C. DELAFORGE, JP AVENEL, R. NIETO, P. VALLEE, R. COUSIN, R. VENTELON, M. FLEURY, D. POTEL, C. FOURNET, S. DECROIX, D. MESSIO, D. PIOCHE, C. ROUVROY, J. GENEAU DE LAMARLIERE

Secrétaire de séance : T.LINEATTE

OBJET : Budget primitif 2023 budget annexe du SPANC

Le président propose le budget annexe 2023 du SPANC suivant :

Budget annexe du SPANC:

Section de fonctionnement.

Dépenses: 81 700.00 €

Recettes: 81 700.00 €

Section d'investissement.

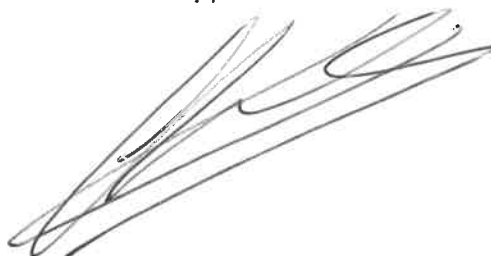
Dépenses: 27 000.00 €

Recettes: 27 000.00 €

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le budget primitif 2023 du budget annexe du SPANC tel que présenté.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le président,
Philippe CHEVAL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe Cheval', written in a cursive style with several overlapping strokes.

DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 30 mars 2023

Date de la convocation : 23 mars 2023

Date d'affichage : 07 avril 2023

Délibération n°2023-017 : Renouvellement de la convention de délégation de la compétence GEMAPI de Terre de Picardie à L'EPTB SOMME – AMEVA pour la période 2022-2027 sur le bassin de l'Avre et Affluents

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 45

Suppléants représentant leurs titulaires : 2

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 14

Votants :

- pour : 55
- contre :
- abstention :

Le 30 mars deux mil vingt-trois, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 23 mars, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, F. LEROY, M. CRAPPIER, S. SCRIBE, JC SACLEUX, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, P. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, JL MAILLARD, M. BAILLON, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, JN CAZE, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, V. VANNEUFVILLE, C. LEBRUN, L. PATTE, R. BILLORE, F. MASSIAS, C. BALCONE, JC. LOUVET, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, J. BROQUET, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, JM. ADDE, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : JP. DEBAISIEUX (suppléant de G. GUILLEMONT)
P. FLORIN (suppléant de C. DELAFORGE).

Titulaires ayant donné pouvoir : X. PALPIED à G. CARON, J. P AVENEL à P. CHEVAL, R. NIETO à F. MAILLE-BARBARE, C. FOURNET à JN. CAZE, S. DECROIX à JC. LOUVET, D. MESSIO à L. POTIER, C. ROUVROY à E. PROOT, J. GENEAU DE LAMARLIERE à JM. ADDE.

Titulaires absents ou excusés : X. PALPIED, G. GUILLEMONT, C. DELAFORGE, JP AVENEL, R. NIETO, P. VALLEE, R. COUSIN, R. VENTELON, M. FLEURY, D. POTEL, C. FOURNET, S. DECROIX, D. MESSIO, D. PIOCHE, C. ROUVROY, J. GENEAU DE LAMARLIERE

Secrétaire de séance : T.LINEATTE

OBJET : Renouvellement de la convention de délégation de la compétence GEMAPI de Terre de Picardie à L'EPTB SOMME – AMEVA pour la période 2022-2027 sur le bassin de l'Avre et Affluents

La séance ouverte,

Le président indique au Conseil communautaire que la délégation de la compétence GEMAPI de Terre de Picardie à l'EPTB Somme - AMEVA concerne l'élaboration puis la réalisation d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien 2022-2027 sur le réseau hydrographique de l'Avre traversant le territoire de l'EPCI, soit 4 km de cours d'eau.

Cette convention est soumise aux dispositions de l'article 17 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics traitant de la « quasi-régie » ainsi qu'aux dispositions du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG-PI) issu de l'arrêté ministériel du 30 mars 2021, en vigueur lors de la signature de la présente convention.

Sur le territoire de Terre de Picardie, objet de la délégation, cet alinéa de la compétence GeMAPI concerne plus spécifiquement le réseau hydrographique de la Luce jusqu'à Caix, sur un linéaire de cours d'eau non domaniaux de 4 km.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **Autorise** le président à renouveler la convention de délégation de la compétence GEMAPI de Terre de Picardie à l'EPTB SOMME-AMEVA pour la période 2022-2027 sur le bassin de l'Avre et Affluents
- **Autorise** le président à signer cette convention de délégation

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le président,
Philippe CHEVAL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe CHEVAL', written over a light blue horizontal line.

DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 30 mars 2023

Date de la convocation : 23 mars 2023

Date d'affichage : 07 avril 2023

Délibération n°2023-018 : Prise en charge des frais de formation (BAFA)

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 45

Suppléants représentant leurs titulaires : 2

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 14

Votants :

- pour : 55
- contre :
- abstention :

Le 30 mars deux mil vingt-trois, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 23 mars, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, F. LEROY, M. CRAPPIER, S. SCRIBE, JC SACLEUX, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, P. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, JL MAILLARD, M. BAILLON, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, JN CAZE, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, V. VANNEUFVILLE, C. LEBRUN, L. PATTE, R. BILLORE, F. MASSIAS, C. BALCONE, JC. LOUVET, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, J. BROQUET, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, JM. ADDE, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : JP. DEBAISIEUX (suppléant de G. GUILLEMONT)
P. FLORIN (suppléant de C. DELAFORGE).

Titulaires ayant donné pouvoir : X. PALPIED à G. CARON, J. P AVENEL à P. CHEVAL, R. NIETO à F. MAILLE-BARBARE, C. FOURNET à JN. CAZE, S. DECROIX à JC. LOUVET, D. MESSIO à L. POTIER, C. ROUVROY à E. PROOT, J. GENEAU DE LAMARLIERE à JM. ADDE.

Titulaires absents ou excusés : X. PALPIED, G. GUILLEMONT, C. DELAFORGE, JP AVENEL, R. NIETO, P. VALLEE, R. COUSIN, R. VENDELON, M. FLEURY, D. POTEI, C. FOURNET, S. DECROIX, D. MESSIO, D. PIOCHE, C. ROUVROY, J. GENEAU DE LAMARLIERE

Secrétaire de séance : T.LINEATTE

OBJET : Prise en charge des frais de formation (BAFA)

La séance ouverte,

Le président expose aux membres du Conseil communautaire qu'il est nécessaire de prendre en charge des formations base BAFA, des personnes ci-dessous conformément à la politique d'animation de Terre de Picardie.

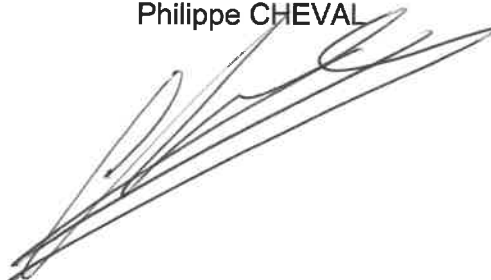
NOMS	PRENOMS	FORMATION	Montant de la prise en charge
BOUTHIER	Ewan	Base BAFA	216 €
MORDAQUE	Tracy	Base BAFA	216 €
SOLEME	Lisa	Base BAFA	216 €
Montant total			648 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Autorise le président à prendre en charge les formations base BAFA indiquées dans le tableau ci-dessus pour un montant de 648 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le président,
Philippe CHEVAL



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 30 mars 2023

Date de la convocation : 23 mars 2023

Date d'affichage : 07 avril 2023

Délibération n°2023-019 : Validation de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage projet « friche Maréchal » - Annule et remplace la délibération 2022-055

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 45

Suppléants représentant leurs titulaires : 2

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 14

Votants :

- pour : 55

- contre :

- abstention :

Le 30 mars deux mil vingt-trois, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 23 mars, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, F. LEROY, M. CRAPPIER, S. SCRIBE, JC SACLEUX, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, P. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, JL MAILLARD, M. BAILLON, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, JN CAZE, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, V. VANNEUFVILLE, C. LEBRUN, L. PATTE, R. BILLORE, F. MASSIAS, C. BALCONE, JC. LOUVET, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, J. BROQUET, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, JM. ADDE, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : JP. DEBAISIEUX (suppléant de G. GUILLEMONT)
P. FLORIN (suppléant de C. DELAFORGE).

Titulaires ayant donné pouvoir : X. PALPIED à G. CARON, J. P AVENEL à P. CHEVAL, R. NIETO à F. MAILLE-BARBARE, C. FOURNET à JN. CAZE, S. DECROIX à JC. LOUVET, D. MESSIO à L. POTIER, C. ROUVROY à E. PROOT, J. GENEAU DE LAMARLIERE à JM. ADDE.

Titulaires absents ou excusés : X. PALPIED, G. GUILLEMONT, C. DELAFORGE, JP AVENEL, R. NIETO, P. VALLEE, R. COUSIN, R. VENTELON, M. FLEURY, D. POTEL, C. FOURNET, S. DECROIX, D. MESSIO, D. PIOCHE, C. ROUVROY, J. GENEAU DE LAMARLIERE

Secrétaire de séance : T.LINEATTE

OBJET : Validation de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage projet « friche Maréchal » - Annule et remplace la délibération 2022-055

La séance ouverte,

Vu la délibération 2022-055 du 24 novembre 2022 validant la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à l'AMSOM pour le projet de réalisation d'une médiathèque au sein de la friche Maréchal.

Vu les modifications financières et techniques concernant cette opération,

Considérant qu'au vu de ces modifications, il est nécessaire de signer une nouvelle convention, jointe en annexe.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le président à annuler la délibération 2022-055 du 24 novembre 2022
- Autorise le président à signer la convention actualisée de délégation de maîtrise d'ouvrage à l'AMSOM pour le projet de médiathèque au sein de la « friche Maréchal ».

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le président,
Philippe CHEVAL

